

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-31 du 29 septembre 2015 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530717S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Michel DALOZ, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté, est chargé d'exercer par intérim les fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Rhône-Alpes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 septembre 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS